



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 51746

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la prise en charge des urgences pré-hospitalières. En effet, le schéma actuel pose des problèmes d'organisation, notamment dans le département du Gard où certains cantons se trouvent à plus de 40 minutes de délai d'intervention d'un SMUR, ce qui oblige les pompiers à multiplier leurs interventions afin de suppléer aux carences des services médicaux d'urgence. Cette situation a des répercussions en termes d'organisation des services et de financement et ne permet pas toujours de répondre efficacement aux besoins médicaux de la population. A partir de la mutualisation des moyens SAMU/SDIS/médecine libérale et garde ambulancière, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle organisation pourrait être mise en place et permettrait de garantir à l'ensemble de la population une réponse professionnelle équitable, adaptée aux besoins et financièrement équilibrée.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51746

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9161